

REGLEMENT INTERIEUR

ECOLE MULTISPORT BAILLY-ROMAINVILLIERS

Depuis septembre 2007, l'école multisport apparait comme un service de proximité œuvrant à la cohérence de la politique sportive éducative de la ville.

L'école multisports inculque aux enfants les valeurs fondamentales du sport, telles que l'esprit d'équipe, le respect, le goût de l'effort et la notion de bien être et de plaisir.

Notre approche sportive se limite à l'éveil, l'initiation et à la découverte, ne prépare en aucun cas à la compétition.

ENCADREMENT

Dirigée par la Responsable du service des sports, l'équipe pédagogique de l'EMS de la saison 2011/2012 est composée de deux éducateurs du Service des sports :

- Christophe JULIAN : diplômé BPJEPS Activités Physiques pour Tous
- Christophe NICOLAIDES : licence STAPS éducation et motricité

LE FONCTIONNEMENT

Dans une démarche éducative et ludique, l'école multisports offre aux enfants âgés de 4 à 10 ans la possibilité de pratiquer de multiples activités physiques et sportives favorisant l'éveil et l'épanouissement.

Pour chaque cycle, l'activité sportive est abordée de manière progressive et adaptée selon l'âge des enfants.

La richesse du contenu et l'alternance des activités dispensées contribuent à l'orientation sportive de l'enfant.

Pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles :

Lundi	Mardi	Jeudi
Girandoles	Coloriades	Alizés

- Prise en charge du temps du goûter de 16h30 à 17h00 par les éducateurs EMS (les goûters des enfants étant fournis par leur famille).
- Séance de 17h00 à 17h45 dans la salle polyvalente élémentaire de chaque groupe scolaire. Une séance de 45 minutes est mieux adaptée au rythme d'un enfant âgé entre 4 et 5 ans.
- Rangement accueil des parents de 17h45 à 18h00 (pas de retour possible dans les accueils périscolaires)

Pour les enfants scolarisés dans les écoles élémentaires :

- Chaque vendredi, hors vacances scolaires, les enfants scolarisés en CP et CE1 seront accueillis à la Halle des Sports, de 17h30 à 19h00.
- Chaque vendredi, hors vacances scolaires, les enfants scolarisés en CE2, CM1, CM2 au gymnase Lilandry, de 17h30 à 19h00.

CAPACITE D'ACCUEIL

La capacité d'accueil est définie en fonction de l'âge des enfants :

- Pour les créneaux maternels - 16 enfants maximum par séance
- Pour les créneaux élémentaires - 36 enfants maximum par séance

LA TENUE

Les enfants se doivent d'assister aux cours dans une tenue adaptée à la pratique de l'activité (survêtement, tee-shirt, baskets...). Les parents veilleront à fournir à l'enfant une paire de baskets propres pour les activités en salle et une bouteille d'eau.

ABSENCE/MALADIE

Il est demandé aux parents de prévenir en cas d'absence de l'enfant. Il est préférable que les enfants malades n'assistent pas aux séances jusqu'à leur guérison. Le signalement de toute maladie contagieuse est obligatoire.

RESPECT

L'enfant est tenu de respecter, par ses actes et ses paroles, l'encadrement, les autres pratiquants et le matériel.

SECURITE

Les éducateurs sportifs disposent d'une trousse de premiers secours. En revanche, aucun médicament ne sera administré aux enfants.

En cas d'urgence, le personnel encadrant contacte les représentants légaux, et selon la gravité, fait appel aux secours (SAMU, Pompiers).

CERTIFICAT MEDICAL/ASSURANCE

La pratique d'une activité physique et sportive sous-entend l'obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport exigé à l'inscription.

Dans le cas contraire, l'École multisports ne pourra accueillir l'enfant, ceci dans le but de préserver son intégrité physique.

Légalement, la Commune (École des Sports) est tenue "d'informer ses adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels".

Il est demandé lors de l'inscription une attestation d'assurance pour l'enfant.

La commune de Bailly-Romainvilliers a, quant à elle, souscrit une assurance responsabilité civile couvrant la responsabilité de l'École multisports, de ses intervenants et des pratiquants, le contrat fixe librement l'étendue des garanties et prévoit que les pratiquants sont considérés comme tiers entre eux afin de couvrir les dommages que ceux-ci peuvent s'occasionner mutuellement.

TARIF

Il est demandé aux familles une participation de 90€ pour les enfants scolarisés en maternelle et de 100€ pour les enfants scolarisés en élémentaire lors de l'inscription.

Cette participation est due en une fois pour toute l'année de septembre à juin hors vacances scolaires.

Aucun remboursement ne sera fait en cours d'année, même si l'enfant ne fréquente plus l'activité. Une séance d'essai est possible sans engagement, mais les documents obligatoires (certificat médical et attestation d'assurance) doivent avoir été fournis.

Date :

Signature des parents :